

HANAFINN OLÉ-REPELLA



Version 2.1.1.1

Chemwatch Fiche de données de sécurité (Conforme à (CE) No 1907/2006, (CE) No 1272 / 2008)
CHEMWATCHSDS

Chemwatch18-1135

Date d'impression: 11-Février-2013

Revision Date:21-Septembre-2010

Date de livraison: 21-Septembre-2010

Fiche de données de sécurité

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit:	HANAFINN OLÉ-REPELLA
Nom du produit chimique:	Aucune donnée disponible
Synonymes	"stain preventer", "stone sealant"
Nom d'expédition:	Aucune donnée disponible
Formule chimique:	Aucune donnée disponible
Autres moyens d'identification:	Aucune donnée disponible
Numéro d'index:	Aucune donnée disponible
Numéro d'ID:	Aucune donnée disponible
Numéro CAS:	Aucune donnée disponible
Numéro d'enregistrement REACH:	Aucune donnée disponible
Numéro EC:	Pas Disponible

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance:	Aucune donnée disponible
Utilisation conseillé contre:	Aucune donnée disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom commercial de l'entreprise:	Dry-Treat Pty Ltd	Dry-Treat Ltd	Dry-Treat Inc.
Adresse :	65 Nicholson Street, St. Leonards, NSW, 2065, AUS	3 North Street, Catby, Leicester, LE2 5AH, GBR	1104 Philadelphia Pkce, Wilmington, DE, 19809, USA
Téléphone:	1800 675 119	0800 0964 760	+1 866 667 5119
Fax :	+61 2 9954 3162	+61 2 9954 3162	+61 2 9954 3162
Courriel:			
Site Internet:			

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Association / Organisation:	Dry-Treat	Dry-Treat	Dry-Treat
Autres numéros de téléphone d'urgence:	Outside USA +1 (813) 248 0585	Outside USA +1 (813) 248 0585	(800) 255 3924
			Outside USA +1 (813) 248 0585

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification DSD:	En cas d'amalgame, la classification a été préparée par le DSD suivant (Directive 1999/45/EC) ou CLP (Règlement CE) No. 1272/2008 règlements		
Classification DSD (supplémentaire):	Aucune donnée disponible		
Classification DPD:	R52	● Nuisible pour les organismes aquatiques.	
Classification CLP:	TOXICITÉ (AIGUË) POUR LE MILIEU AQUATIQUE Catégorie 3		
Classification CLP (supplémentaire):	Aucune donnée disponible		

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments pour étiquette CLP

Aucune donnée disponible

Mot de signal:

Déclaration(s) sur les risques: Déterminé par Chemwatch en utilisant le critère SGH

Déclaration supplémentaire(s): Aucune donnée disponible

Déclaration(s) supplémentaires: Aucune donnée disponible

Déclarations de Sécurité: Aucune donnée disponible

Éléments pour étiquette DSD/DPD

Les déclarations de risque pertinent sont énumérés dans la section 2.1

Indications de danger: CONSIDEREE COMME UNE PRÉPARATION DANGEREUSE SELON LA DIRECTIVE 1999/45/CE

Consignes de sécurité: Aucun dans des conditions de fonctionnement normales.

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

le critère PBT/vPvB Aucune donnée disponible

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Voir Composition sur les ingrédients Section 3.2

3.2. Mélanges

1. Numéro CAS 2. EC NO 3. Numéro index 4. Numéro REACH	%[poids]	Nom	Classification selon la directive 1999/45/EC [DPD]	Classification selon la directive EC Numéro 1272/2008 [CLP]
1.				
2.	. Aucune donnée disponible	No hazardous ingredients present		
3.	. Aucune donnée disponible	[Manufacturer]		
4.				

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Général: Aucune donnée disponible

Ingestion:

- Rincez la bouche avec beaucoup d'eau.
- Si l'irritation ou la gêne continuent, consultez un médecin.

Contact des yeux:

Contact avec la peau: Si ce produit entre en contact avec la peau :

- Lavez les régions touchées avec beaucoup d'eau (et du savon si possible).
- Consultez un médecin s'il y a une irritation.

Inhalation:

- En cas d'inhalation de fumées ou d'ingestion de produits de combustion : Déplacez-vous vers un endroit aéré.
- En général, d'autres mesures ne sont pas nécessaires.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalé:

- Le produit n'est pas censé produire des effets négatifs sur la santé ni des irritations du système respiratoire (tels que classifiés par les directives CE se basant sur des modèles animaux). Néanmoins, la pratique d'une bonne hygiène requiert de conserver les expositions à un minimum et que des mesures de contrôle adaptées soient mises en place lors d'une pratique professionnel.

Ingestion:

- Bien que l'ingestion ne soit pas reconnue comme produisant des effets nocifs (tel que classifié dans les directives CE), le produit peut être dommageable pour la santé de l'individu, suivant une ingestion, particulièrement si des organes précédemment endommagés (i.e. foie, reins) sont présents.

Contact avec la peau:

- Le produit n'est pas connu pour produire des effets défavorables sur la santé ni des irritations de la peau par suite d'un contact (tel que classé par les directives CE utilisant des modèles animaux). Néanmoins, la pratique d'une bonne hygiène requiert que les expositions soient maintenues à un minimum et que des gants adaptés soient utilisés lors d'actes professionnels.

Oeil:

- Bien que le produit ne soit pas reconnu comme irritant (classifié ainsi par la directive CE), un contact direct avec les yeux peut provoquer des désagréments passagers caractérisé par des pleurs ou des rougeurs de la conjonctivite (comme pour des brûlures dues au vent).

Chronique:

Les principales voies d'exposition sont par contact accidentel de la peau ou des yeux et par inhalation de vapeurs, tout particulièrement à haute température.

Comme pour tout produit chimique, un contact avec une peau à nue non-protégée ; une inhalation de vapeurs, de poussières ou de fumées dans une atmosphère de travail ; ou l'ingestion de toute forme, doivent être évités en se conformant aux pratiques professionnelles du lieu.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Incompatibilité au feu: Non connu.

5.3. Conseils aux pompiers

Lutte Incendie:

- Appelez les pompiers et indiquez-leur le lieu et la nature du risque.
- Mettez un appareil respiratoire et des gants de protection conçus pour lutter contre le feu.

Risque**D'Incendie/Explosion:**

- Le matériel n'est pas combustible d'emblée dans des conditions normales.
- Cependant, il se décomposera en cas d'incendie et les composés organiques pourraient brûler.
- Il ne s'agit pas d'un risque de feu majeur.
- La chaleur peut entraîner l'expansion ou la décomposition ainsi qu'une explosion des récipients.

dioxyde de carbone (CO₂) oxydes de phosphore (PO_x) autres produits de pyrolyse typiques de la combustion de produits organiques.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Moyens de protection individuelle:****Lunettes:**

Lunettes résistant aux produits chimiques.

Gants:

1.BUTYLIQUE 2.NEOPRENE 3.VITON

Respirateur:

Filtre de type A de capacité suffisante

Eclaboussures Mineures:

- Nettoyez tout de suite tous les écoulements.
- Évitez de respirer les vapeurs et le contact avec la peau et les yeux.
- Contrôlez le contact de votre corps en portant un équipement de protection.
- Contenez et absorbez le liquide avec du sable, de la terre, du matériel inerte ou de la vermiculite.

Eclaboussures Majeures

Risque modéré.

- Vider la zone de son personnel non-protégé et se déplacer contre le vent.
- Appelez les pompiers et donnez-leur le lieu et la nature du risque.
- Mettez un appareil respiratoire et des gants de protection.
- Évitez par tous les moyens possibles les déversements dans les égouts et canalisations et les cours d'eau.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pas applicable

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pas applicable

6.4. Référence à d'autres sections

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS..

SECTION 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Manipulation Sure**

- Éviter tout contact personnel, inhalation incluse.
- Porter des vêtements de protection en cas de risques d'exposition.
- Utiliser dans un lieu bien ventilé.
- Prévenir une concentration dans les trous et les creux.

Protection anti- Feu et explosion

Voir Section 5

Autres Données

- Stockez-le dans son récipient d'origine.
- Maintenez les récipients bien scellés.
- Stockez-le dans un endroit frais, sec et bien aéré.
- Stockez-le loin de matériels incompatibles et de récipients contenant des aliments.

Pas applicable

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Container adapté:**

- Emballage en polypropylène ou polyéthylène. réservoir en plastique.
- Emballage conforme aux règles du fabricant.
- Vérifier que tous les containers sont clairement étiquetés et sans fuite.

Incompatibilité de Stockage

Inconnu.

Incompatibilités du matérielle d'emballage

Pas applicable

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.2

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Dose dérivée sans effet (DNEL)**

Exposure Pattern	Workers	General Population	Exposure Pattern	Workers	General Population
Longue durée - dermiques, des effets svstémiques	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Court terme - dermiques, des effets systémiques	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
			Court terme - inhalation		

Longue durée - inhalation, les effets systémiques	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Court terme - inhalation, les effets systémiques	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Longue durée - oraux, les effets systémiques	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Court terme - oraux, les effets systémiques	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Longue durée - dermiques, les effets locaux	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Court terme - dermiques, les effets locaux	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Longue durée - inhalation, les effets locaux	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Court terme - inhalation, les effets locaux	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Limite d'exposition professionnelle (LEP)

Aucune donnée disponible

Pas applicable

Pas applicable

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôle d'ingénierie approprié

Un échappement général est adéquat dans des conditions de fonctionnement normales. Si un risque de surexposition existe, porter un respirateur approuvé SAA.

8.2.2. Protection Individuelle

Aucune donnée disponible

Protection des yeux/du visage:

- Lunettes de sécurité avec des protections sur le côté.
- Masque chimique.
- Les lentilles de contact constituent un risque particulier; les lentilles molles peuvent absorber les produits irritants et toutes les lentilles les concentrent.

Protection de la peau: Voir protection Main: ci-dessous

Protection des mains: Porter des gants de protection contre les produits chimiques, par exemple en PVC.
Porter des chaussures de sécurité ou des bottes en plastique.

Protection corporelle: Voir Autre protection: ci-dessous

Protection d'autres:

- Tenue complète.
- Tablier en P.V.C.
- Crème protectrice.
- Crème nettoyante pour la peau.

Protection respiratoire: •Filtre de type A de capacité suffisante. (AS/NZS 1716 & 1715, EN 143:2000 & 149:2001, ANSI Z88 or national equivalent)

Les risques thermiques: Aucune donnée disponible

Produit(s) recommandé(s): Pas applicable

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Voir section 12

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Aucune donnée disponible
Odeur	Aucune donnée disponible
Seuil pour les odeurs	Aucune donnée disponible
Taste	Aucune donnée disponible
pH (1% solution)	Pas Disponible
pH (comme fourni)	Pas Applicable
Point de fusion / point de congélation	Pas Disponible
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition	Pas Disponible
Point d'éclair (°C)	Pas Applicable
Inflammabilité	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur (kPa)	Pas Disponible
Densité de vapeur	Pas Disponible
Densité relative (Eau = 1)	1.01
hydrosolubilité (g/L)	Partiellement Miscible
Coefficient de partition : n-octanol / eau	Aucune donnée disponible
Température d'auto-allumage	Pas Applicable
Température critique	Pas Disponible
Viscosité	Pas Disponible
Propriétés explosives	Aucune donnée disponible
Propriétés oxydantes	Aucune donnée disponible
État Physique :	Liquide
Limite supérieure d'explosivité	Pas Applicable
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	Pas Applicable
Surface Tension	Aucune donnée disponible
Composé volatil (%vol)	Pas Disponible

Groupe du Gaz	Aucune donnée disponible
Poids Moléculaire	Pas Applicable
Taux d'évaporation	Pas Disponible
IUCLID Remarques	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité Voir section 7.2

10.2. Stabilité chimique

- Présence de matériaux incompatibles.
- Le produit est considéré stable.
- Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses Voir section 7.2

10.4. Conditions à éviter Voir section 7.2

10.5. Matières incompatibles Voir section 7.2

10.6. 10.6. Produits de décomposition dangereux Voir section 5.3

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Mutagenéité: Aucune donnée disponible

Reproductive Toxicity: Aucune donnée disponible

Cancérogénicité: Aucune donnée disponible

STOT - Exposition unique
STOT un.: Aucune donnée disponible

Pas disponible. Se référer aux constituants individuels.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Poisson: Aucune donnée disponible

Daphnia Magna: Aucune donnée disponible

Algues: Aucune donnée disponible

Toxique pour les micro-organismes aquatiques Aucune donnée disponible

Nuisible pour les organismes aquatiques.

Les FFCA (acides carboxyliques perfluorés) sont des produits chimiques qui peuvent être créés sans préméditation via la transformation des substances à base de fluorotélomère. Les substances à base de fluorotélomère sont communément utilisées comme répulsifs de l'eau et des graisses pour des matériaux tels que le papier, le tissu, le cuir et les tapis.

- Via leur libération, car ils sont présents en tant que blocs " résiduel " non-réagis des substances à base de fluorotélomère ; et

NE jetez PAS dans les égouts ou les canalisations.

12.2. Persistance et dégradabilité

Composant	Persistance: Eau/Sol	Persistance: Air
HANAFINN OLÉ-REPELLA	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

	P	B	T
Des données disponibles	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Critères PBT et vPvB remplis?	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit / emballage:

- Recycler autant que possible.
- Consulter le fabricant pour les options de recyclage ou l'autorité locale ou régionale de gestion des déchets pour un traitement si aucun traitement adapté ni aucune facilité de destruction n'ont pu être identifiés.
- Détruire en : Un enfouissement dans un lieu autorisé ou une incinération dans un appareil autorisé (après ajout d'un produit de combustion adapté).

- Décontaminer les containers vide. Suivre toutes les mesures de sécurité des étiquettes des containers jusqu'à ce qu'ils soient nettoyés et détruits.

Options de traitement des déchets: Aucune donnée disponible

Options d'élimination par les égouts: Aucune donnée appropriée

Autres recommandations d'élimination: Aucune donnée disponible

SECTION 14: Informations relatives au transport

Etiquettes nécessaire: Aucune donnée disponible

Transport par terre ADR/RID/GGVSE

Aucune donnée disponible

14.1. Numéro ONU	Aucun	14.4. Groupe d'emballage	Aucune donnée disponible	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Aucune donnée disponible	14.5. Dangers pour l'environnement	Aucune donnée appropriée	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Aucune donnée disponible	14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Identification du risque (Kerler)	Aucune donnée disponible
			Code de classification	Aucune donnée disponible
			Etiquette de danger	Aucune donnée disponible
			Dispositions particulières	Aucune donnée disponible
			Ajouter quantité limitée	Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Transport aérien (ICAO/IATA / DGR)

Aucune donnée disponible

14.1. Numéro ONU	Aucun	14.4. Groupe d'emballage	Aucune donnée disponible	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Aucune donnée disponible	14.5. Dangers pour l'environnement	Aucune donnée appropriée	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Classe ICAO/IATA: Aucune donnée disponible Sous-risque ICAO/IATA : Aucune donnée disponible Code ERG : Aucune donnée disponible	14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Dispositions particulières	Aucune donnée disponible
			Instructions d'emballage pour cargo uniquement	Aucune donnée disponible
			Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement	Aucune donnée disponible
			Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers	Aucune donnée disponible
			Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	Aucune donnée disponible
			Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison	Aucune donnée disponible
			Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Transport Maritime (IMDG-Code / GGVSee)

Aucune donnée disponible

14.1. Numéro ONU	Aucun	14.4. Groupe d'emballage	Aucune donnée disponible			
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Aucune donnée disponible	14.5. Dangers pour l'environnement	Aucune donnée appropriée			
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Aucune donnée disponible	IMDG Sous-risque:	Aucune donnée disponible	14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	N° EMS	Aucune donnée disponible
				Dispositions particulières	Quantités limitées	Aucune donnée disponible
					Quantités limitées	Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Navigation des eaux intérieures (ADNR/ Rivière du Rhin)

Aucune donnée disponible

14.1. Numéro ONU	Aucun	14.4. Groupe d'emballage	Aucune donnée disponible			
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Aucune donnée disponible	14.5. Dangers pour l'environnement	Aucune donnée appropriée			
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Aucune donnée disponible	Etiquette ADNR	Aucune donnée disponible	14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Code de classification	Aucune donnée disponible
				Code de classification	Limited quantity	Aucune donnée disponible
					Equipment required	Aucune donnée disponible
					Fire cones number	Aucune donnée disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune donnée disponible

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Aucune donnée pour HANAFINN OLÉ REPELLA (CW: 18-1135)

Cette fiche de données de sécurité satisfait aux exigences, pour autant qu'elles soient applicables, de la réglementation européenne suivante et de ses adaptations: 67/548/CEE, 1999/45/CE, 98/24/CE, 92/85/CEE, 91/689/CEE, 1999/13/CE, Règlement (UE) n° 453/2010, Règlement (CE) n° 1907/2006, Règlement (CE) n° 1272/2008, et leurs amendements ainsi qu'aux exigences de la réglementation française suivante:

- Code de la sécurité sociale, Livre 4, Accidents du travail et maladies professionnelles
- Travaux nécessitant une surveillance médicale spéciale (Arrêté du 11 juillet 1977, J.O. du 24 juillet 1977).
- Circulaire n°10 du 29 avril 1980 relative à l'application de l'arrêté du 11 juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale spéciale. (Non parue au Journal officiel)
- Arrêté du 6 décembre 1996 portant application de l'article 16 du décret n° 96-98 du 7 février 1996 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation des poussières d'amiante fixant le modèle de l'attestation d'exposition à remplir par l'employeur et le médecin du travail
- Dispositions particulières aux femmes et aux jeunes travailleurs (Code du Travail, article L234-3)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

Appendice VI

TOXICITÉ (AIGUË) POUR LE MILIEU AQUATIQUE Catégorie 3

RISQUE

Codes Risque	Phrases Risque
R52	Nuisible pour les organismes aquatiques.

SECTION 16: Autres informations

AUTRE

•
Ce document est soumis au droit d'auteur. Sauf en cas d'utilisation pour un usage privé, de recherche, de critique, comme autorisé par la loi relative au droit d'auteur, aucune partie ne peut être reproduite par aucun moyen sans la permission écrite de ChemWatch. Tél (+61 3) 9572 4700.
www.Chemwatch.net

Date de livraison: 21-Septembre-2010
Date d'impression: 11-Février-2013